



## Procès-verbal

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'École Le Tremplin  
dûment convoquée et tenue de façon virtuelle  
ce 15 septembre 2021, à dix-huit heures trente.

Sont présents :	Mmes. Valérie Tremblay	Présidente
	Karyne De Montigny	Représentante des parents
	Valérie Delisle	Représentante des parents
	Marie-Ève Martel	Représentante des parents
	Vicky Veillette	Représentante des parents
	Maité Gouveia	Représentante des professionnels
	Jessica Côté	Représentante des enseignants
	Maryse Fournier	Représentante des enseignants
	Vanessa Fortin	Représentante des enseignants
	Anick Lauzier	Représentante du soutien

Sont aussi présents :	M. Pierre Goulet	Direction
	Mme. Chantal Mongrain	Directrice adjointe

### 1. Mot de bienvenue et présentation des membres du Conseil d'établissement

Monsieur Goulet et Madame Tremblay souhaitent la bienvenue à tous les membres et font la présentation de tous.

### 2. Questions du public

Aucune question du public

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Présences et quorum
2. Questions du public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Choix d'un(e) président(e) et son remplaçant
5. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2021
6. Suivi du procès-verbal
7. Correspondance
8. Rapport de la direction
9. Sujet de discussion :
  - 9.a Dénonciation d'intérêt des membres;
  - 9.b Règles de régie interne;
  - 9.c Calendrier des séances régulières;
  - 9.d Rapport annuel des activités 20-21
  - 9.e Projet éducatif, information pour les nouveaux membres;
  - 9.f Liste téléphonique des membres;
  - 9.g Changement de signataire;
  - 9.h Budget CÉ
10. Affaires diverses
  - a) Visite de l'incubateur Les terres du possible
11. Date et lieu de la prochaine séance
12. Levée de l'assemblée

112-CE  
21-22/126

- CONSIDÉRANT que le directeur et la présidente ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la réunion ordinaire du 15 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maité Gouveia, appuyé par Valérie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts au point 10.

#### 4. Élections

##### 4.a Procédure d'élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Monsieur Pierre Goulet explique que ce doit être un parent qui se propose ou qui est proposé par quelqu'un. On explique ce qu'implique le rôle de président(e). Ce sont cinq réunions (minimum) durant l'année scolaire. Il est possible que le président soit appelé à représenter l'école lorsque nécessaire.

##### 4.b Élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Vicky Veillette propose Valérie Tremblay

Valérie Tremblay se propose, celle-ci accepte.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, Valérie Tremblay est élue présidente du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022.

- CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maité Gouveia membre, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Valérie Tremblay comme présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2021-2022;

112-CE  
21-22/127

DE MANDATER, le directeur de l'école, Monsieur Pierre Goulet pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2021-2022.

##### 4.c Procédure d'élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement

Monsieur Pierre Goulet explique que le vice-président remplace le président lors des réunions, si celui-ci s'absente.

##### 4.d Élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement.

Marie-Ève Martel se propose, celle-ci accepte.

Marie-Ève Martel est élue vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022.

- CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maité Gouveia il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Marie-Ève Martel comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2021-2022;

112-CE  
21-22/128

DE MANDATER, le directeur de l'école, monsieur Pierre Goulet, pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom de la nouvelle vice-présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2021-2022.

#### 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anick Lauzier, appuyée par Valérie Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin en y apportant les corrections suivantes : Karyna Brouillette.

112-CE  
21-22/129

#### 6. Suivi du dernier procès-verbal

Parc École : nous avons eu des sommes en dons et aussi du Centre de services scolaire qui serviront à faire une classe extérieure, aménager un skate parc (discussion en cour) ainsi que l'ajout de 3 autres chaises soleil.

#### 7. Correspondance

Nous avons reçu un exemplaire du livre de M. Jean Brouillette intitulé « Attendez que je me souviene ». Un livre qui parle des sports et loisirs à Sainte-Geneviève-de-Batiscan où nous pouvons voir différentes photos d'équipes sportives au fil des ans. Le Tremplin est mis en lumière dans ce livre. Le livre sera maintenant conservé précieusement à la bibliothèque de l'école.

#### 8. Rapport de la direction

- ❖ Nous avons des allègements, nous n'avons plus de classes bulles. L'école est plus vivante.
- ❖ Les inscriptions pour les activités sportives vont bon train.
- ❖ Nous avons ouvert une nouvelle classe de math CST en sec. 4 afin d'alléger la classe qui était maintenant à 36 élèves.

##### Rapport enseignant

- ❖ Jessica Côté mentionne que nous sommes chanceux avec les nouveaux enseignants, ils sont engagés et osent parler quand ça ne va pas. C'est motivant avoir des jeunes enseignants avec de nouvelles visions.

##### Rapport professionnel

- ❖ Projet avec Maïté Gouveia et Marylène Deshaies pour apprendre à gérer l'anxiété chez les jeunes de 1<sup>re</sup> secondaire. Et ensuite projet pour les plus vieux.
- ❖ Projet de faire des repas avec les finissants en collaboration avec Maryse. Une session en novembre.
- ❖ Projet Hors piste. En collaboration avec le carrefour jeunesse emploi.

##### Rapport soutien

- ❖ Inscriptions pour les activités culturelles et artistiques sont en cours.
- ❖ Nous avons des nouveaux TES.
- ❖ Beaucoup d'activités sur l'heure du midi. Les inscriptions se font tôt cette année.

## 9. Sujet de discussion

### 9.a Formation obligatoire des membres du CÉ

Monsieur Goulet explique les différentes capsules et fiches complémentaires disponible sur le Drive du conseil d'établissement ainsi que sur le site Web du ministère de l'Éducation.

### 9.b Dénonciation d'intérêt des membres

Monsieur Goulet explique le document. Aucune personne n'est concernée par la dénonciation d'intérêt.

### 9.c Règles de régie interne

Monsieur Goulet explique divers termes utilisés, tels que, approbation, adoption, etc. Il n'y a pas grand sujet qui ne peuvent être discutés.

### 9.c Calendrier des rencontres 2021-2022

15 septembre 2021 18 h 30

24 novembre 2021, 18 h 30

9 février 2022, 18 h 30

13 avril 2022, 18 h 30

18 mai 2022, 18 h 30

8 juin 2022, 18 h 30

- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;
- CONSIDÉRANT que madame la présidente et monsieur le directeur ont élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école le Tremplin;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil d'administration permettant ainsi aux membres du conseil de venir nous rencontrer;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;
- CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Delisle, il est résolu à l'unanimité :
- DE MANDATER, Monsieur le directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2021-2022 de l'école le Tremplin soit préparé. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, sur notre site WEB et envoyé aux parents.

112-CE  
21-22/130

### 9.d Rapport annuel 2020-2021

Monsieur Pierre Goulet présente le document aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maité Gouveia, appuyé par Valérie Delisle, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER le rapport annuel 2020-2021.

112-CE  
21-22/131

112-CE  
21-22/132

**9.e Projet éducatif, information pour les nouveaux membres**

Monsieur Pierre Goulet informe les nouveaux membres de notre mission, notre vision et nos valeurs. Il explique les défis que nous avons encore, comme l'augmentation des notes en mathématique.

**9.f Liste téléphonique des membres**

La liste déposée devra être modifiée et sera présentée à la prochaine rencontre.

**9.g Budget CÉ**

Augmentation de la clientèle, donc augmentation du budget, 1580 \$ pour l'année 2021-2022.

Les frais de gardiennage sont conservés à 5\$.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que conformément à l'Article 275, 2<sup>e</sup> par. de la LIP, le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anick Lauzier et appuyée par Maïté Gouveia, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2021-2022 de l'école Le Tremplin, tel que proposé, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**10. Affaires diverses**

**10.a) Élection du parent désigné pour le comité de parents**

Marie-Ève Martel est élu représentante et Valérie Delisle comme substitut.

**10.b) Intégration des nouveaux élèves**

Maryse Fournier mentionne qu'il serait bien d'identifier sur les listes d'élèves les nouveaux élèves afin de mieux les encadrer et faciliter leur arrivée.

**10.c) Visite de l'incubateur Les terres du possible**

Émilie Gendron, coordonnatrice de projet-Incubateur Agricole, communiquera avec M. Goulet pour ce projet novateur.

**10.d) Activités d'Anick**

Anick Lauzier présente les activités qui ont déjà eu lieu et d'autres qui sont à venir.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maïté Gouveia, appuyé par Valérie Tremblay, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER les activités proposées par Anick Lauzier.

112-CE  
21-22/133

**11. Date et lieu de la prochaine**

24 novembre 2021 18 h 30.

**12. Levée de l'assemblée**

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jessica Côté, appuyé par Anick Lauzier, il est résolu à l'unanimité;

DE CLORE la réunion ordinaire du 15 septembre 2021, à 20 h 15

112-CE  
21-22/134